

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.096

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 23 SEPTEMBRE 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 23 SEPTEMBRE 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE  
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO  
M. MERLE représenté par Mme JOLY  
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER  
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT DE LA VOIE PONTAILLA SOLIS  
AVENANT AU LOT N° 1 "TERRASSEMENT ET V.R.D."

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement de la voie PONTAILLA SOLIS, il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux complémentaires de busage au titre du lot n° 1 "Terrassement et V.R.D." attribué à l'entreprise RIBEIRO.

En effet, la profondeur du fossé existant, générée par les seuils de la résidence récemment construite par la copropriété riveraine de la voie, augurait des difficultés de stabilité, de fonctionnement et d'entretien de cet ouvrage, d'où la nécessité de le buser sur une longueur de 70 mètres.

Le montant des travaux supplémentaires à effectuer est estimé à 8.702,31 Euros T.T.C., ce qui porte le montant du marché de base de 91.442,56 Euros TTC à 100.144,87 Euros TTC, soit une augmentation de 9,51 %.

L'avenant correspondant a fait l'objet d'avis favorable de la commission de travaux et de la commission d'appel d'offres.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité d'entreprendre des travaux de busage d'un fossé dans le cadre de l'aménagement de la voie Pontailla Solis,
- VU le projet d'avenant établi par les Services Techniques de la ville,
- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 1er septembre 2005,
- VU l'avis favorable de la commission de travaux du 07 septembre 2005,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver l'avenant au lot n° 1 "Terrassement et V.R.D." relatif aux travaux de busage d'un fossé dans le cadre de l'aménagement de la voie Pontailla Solis,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'avenant avec l'entreprise RIBEIRO pour le lot n° 1 "Terrassement et V.R.D.", pour un montant de 8.702,31 Euros TTC, ce qui porte le montant du marché de 91.442,56 Euros TTC à 100.144,87 Euros TTC,

- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 octobre 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN